

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET
DES SERVICES SOCIAUX

Bernier, Alexandra
Dyotte, Robert

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Girard, Linda
Labonté, Mélanie
Lagacé, Caroline
Lapointe, Martin
Simard, Émilie

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Arsenault, Damien
Cadieux, Marie-Emmanuelle
Martel, Julie
Pelletier, Diane
St-Onge, Annie
Therrien, Christian

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Savard, Gabrielle

62050

Gouvernement du Québec

Décret 794-2014, 10 septembre 2014

CONCERNANT la nomination d'un membre du Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels

ATTENDU QU'en vertu de l'article 139.3 de la Loi sur le régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (chapitre R-9.2), est constitué le Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 139.4 de cette loi, le Comité de retraite se compose d'un président et de dix autres membres nommés par le gouvernement, pour un mandat n'excédant pas trois ans, dont notamment cinq membres représentant le gouvernement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 139.11 de cette loi, les membres du Comité de retraite, autres que le président, ne sont pas rémunérés mais ils ont toutefois droit, selon les normes fixées par le gouvernement, à une allocation de présence et au remboursement des frais justifiables faits par eux dans l'exercice de leurs fonctions;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 978-2013 du 25 septembre 2013, monsieur François Blanchard a été nommé membre du Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre responsable de l'Administration gouvernementale et de la Révision permanente des programmes et président du Conseil du trésor :

QUE monsieur Mathieu Ferland Lapointe, analyste en actuariat, Secrétariat du Conseil du trésor, soit nommé membre du Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels, à titre de membre représentant le gouvernement, pour un mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur François Blanchard;

QUE monsieur Ferland Lapointe soit remboursé des frais de voyage et de séjour occasionnés par l'exercice de ses fonctions au sein du Comité de retraite du régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels conformément aux règles applicables aux membres d'organismes gouvernementaux adoptées par le gouvernement par le décret numéro 2500-83 du 30 novembre 1983.

Le greffier du Conseil exécutif,
JUAN ROBERTO IGLESIAS

62051

Gouvernement du Québec

Décret 797-2014, 10 septembre 2014

CONCERNANT l'approbation des plans et devis de Développement VM Beloeil inc. pour le projet de modification de structure du barrage X2119375 et de la digue de fermeture X2122860 situés au pourtour d'un lac communément appelé lac Laurianne, sur un tributaire de la rivière de la Boule, sur le territoire de la municipalité de Saint-Côme, ainsi que la location des terres et l'octroi des droits du domaine de l'État requis pour le maintien de ce barrage

ATTENDU QUE Développement VM Beloeil inc. soumet, pour approbation du gouvernement, les plans et devis du projet de modification de structure du barrage X2119375 et de la digue de fermeture X2122860 situés au pourtour d'un lac communément appelé lac Laurianne, sur un tributaire de la rivière de la Boule, sur le territoire de la municipalité de Saint-Côme;